

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 09	<u>Pour</u> : 09+02 procurations	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	-------------------------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt-six le 05 juin à 20 heures minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 mai 2026

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

BAZINET Bernard	Présent	FURGAUT Antoine	Présent	MATHIS Franck	<i>Absent</i>
CHABOT-LALAY Patricia	<i>Absente</i>	GRASSET Cécile	Présente	MERLE Yannick	Présente
COLLOT Didier	Présent	LABOURET Alexis	<i>Absent</i>	PIALHOUX Laurent	<i>Absent</i>
DABOUSSI Margot	<i>Absente</i>	MARENDA Vincent	Présent	PINEL Catherine	<i>Absente</i>
FUENTES Marie-Claude	Présente	MARQUILLIE Catherine	Présente	VIGNERON Sébastien	Présent

ABSENT(E)(S) EXCUSE(S): Laurent PIALHOUX (procuration à Catherine MARQUILLIE)
Patricia CHABOT-LALAY (procuration à Cécile GRASSET)
Franck MATHIS

ABSENT(E)(S): Catherine PINEL, Margot DABOUSSI, Alexis LABOURET

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Claude FUENTES

2026-39 Délibération portant création d'un emploi permanent d'adjoint administratif

Considérant le prochain départ à la retraite de l'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe occupant ses fonctions au sein du secrétariat de mairie et de l'agence postale communale

Considérant le nombre croissant de tâches à effectuer au sein du secrétariat de mairie

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public et de maintenir les missions administratives actuellement exercées

Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante :

Conformément à L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire propose par conséquent à l'assemblée délibérante :

- La création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet à raison de 35 h hebdomadaires, à compter du 29 août 2026.
- A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux au grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C.
- L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : accueil des administrés, gestion et tenue de l'Agence Postale communale, facturation, diverses tâches administratives
- La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 29/08/2026 pour intégrer la création demandée.

Les effectifs du personnel seront fixés comme suit :

SERVICES ADMINISTRATIFS au 29 août 2026					
Emplois	Créer	Pourvu	Durée hebdo	FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS
Rédacteur Territorial principal de 1 ^{ère} classe Mairie	1	1	35	SECRETAIRE GENERALE DE MAIRIE Préparation et suivi des décisions du Maire et du Conseil municipal Comptabilité / facturation et paie Suivi des carrières du personnel Etat civil Urbanisme Election Aide sociale Suivi des dossiers de subventions Secrétariat et divers travaux de bureautique Accueil téléphonique et du public Suivi des affaires communales..... Remplacement à l'Agence Postale Communale	REDACTEURS TERRITORIAUX
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	1	35	ADJOINT ADMINISTRATIF Tenue de l'Agence Postale Communale. Comptabilité et facturation Etat civil Secrétariat et divers travaux de bureautique Accueil téléphonique et du public Suivi des affaires communales.....	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX

Adjoint administratif	1	1	35	ADJOINT ADMINISTRATIF Tenue de l'Agence Postale Communale. Comptabilité et facturation Etat civil Secrétariat et divers travaux de bureautique Accueil téléphonique et du public Suivi des affaires communales.....	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
-----------------------	---	---	----	---	--------------------------------------

SERVICES TECHNIQUES SCOLAIRES ET BATIMENTS COMMUNAUX au 1^{er} avril 2026

Emplois	Créer	Pourvu	Durée hebdo	FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS
Adjoint Technique Territorial Cantine et Ecole	1	1	35	CANTINIERE Préparation et service des repas à la cantine scolaire Préparation des menus et commande des produits nécessaires Commandes des produits d'entretien nécessaires aux locaux communaux Surveiller les enfants après le repas de midi Faire le ménage dans l'école, les préaux, la cantine, le grenier.	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
Adjoint Technique Territorial Foyer rural Ecole Cantine Garderie Foyer rural Mairie	1	1	15,50 /35	AGENT DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN Service et aide au repas des enfants à la cantine scolaire Faire le ménage dans les bâtiments communaux et WC publics Commandes des produits d'entretien nécessaires aux locaux communaux Remplacer l'ATSEM lors des absences (maladie ou autres)	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des Ecoles maternelles	1	1	24/35	ATSEM Garderie du matin Préparation de la sieste Garderie du soir Assistance éducative au personnel enseignant : ↳ Préparation des ateliers ↳ Travaux collectifs ↳ Participation à diverses activités ↳ Sorties extérieures Entretien courant classe et bibliothèque Commandes des produits d'entretien nécessaires aux locaux communaux Fonction d'agent de bibliothèque : ↳ Commandes et gestion des livres ↳ Accueil du public ↳ Organisation de la bibliothèque	AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES
Ecole et garderie					
EMPLOIS NON PERMANENTS Adjoint technique 03/35 Adjoint technique 10/35					

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1 : d'adopter la proposition du Maire,

Article 2 : de modifier ainsi le tableau des emplois à compter du 29/08/2026

Article 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants aux chapitres prévus à cet effet.

Copie conforme en Mairie,
 le 11 juin 2026
 Le Maire
 M. Bernard BAZINET



Le Maire certifie sous sa
 Responsabilité le caractère
 Exécutoire de cet acte.
 Le Maire, Bernard BAZINET

La secrétaire de séance
 Marie Claude FUENTES

